

Politiquement correct... mon cul

Les médias voudraient moraliser leurs programmes et prendre des mesures radicales pour purger les grilles. Enfin, parfois. La culture du clash payant cash, les chaînes sont tentées de pratiquer l'éthique à la carte.

Texte:
Hélène Delforge

Ce 13 mai, France 2 annonçait l'arrêt de l'épreuve des cylindres de *Fort Boyard*. La chaîne explique sa volonté de "renouveler le jeu". La production convient quand même avoir été "sensible" aux réactions des internautes, qui en dénonçaient le sexisme. Pourtant... Le jeu existe depuis 1993! Le fait était même assumé. Sur fort-boyard.fr, en 2017 encore, on notait que l'épreuve était "très appréciée par la gent masculine". Olivier Minne, en 2016, commentait ainsi la performance de Flora Coquetel (Miss France 2014) d'un "Fort Boyard, c'est érotisme et culture". Sans franchement soulever l'ire des foules, de l'avis même de l'association Osez le féminisme. Depuis le début, seulement huit hommes se sont retrouvés agrippés aux rotors, sur 109 participants. Oui, le corps de la femme y était "objectifié". Pourquoi ne pas montrer des torsos huilés et des popotins masculins pommelés en contrepartie? Mais poursuivons le cas *Fort Boyard*, décidément interpellant.

Cette saison, l'asile passe aussi à la trappe. L'année passée, la Cellule capitonnée avait déclenché une pétition d'associations pour "représentation dévalorisante et stigmatisante des personnes psychiatisées et hospitalisées en psychiatrie". C'est pas faux.

Bigre. Que faire de nos films, des poèmes, de *Dracula*, d'*American Horror Story*? On s'arrête où? Alexia Laroche-Joubert, productrice, avait à l'époque réagi en expliquant qu'il s'agissait plutôt d'une

référence de fiction (le Joker de *Batman*). En 2001, lorsqu'un épisode similaire avait été montré, personne n'avait manifesté de désapprobation...

Alexia Laroche-Joubert avait conclu, en s'interrogeant sur la réaction des associations: pourquoi, plutôt qu'appeler directement la chaîne ou la prod pour réfléchir à des ajustements, s'exprimer par une pétition online? Elle n'a pas tort, c'est pas mal d'être dans le dialogue. Sauf que la colère publique a permis aux associations de diffuser leur message... Et aux internautes de récolter des like et de se poser en défenseurs des opprimés sur les réseaux sociaux.

Deux poids, deux mesures d'audience

Cette opinion ultra-sensible, Manon Letouche, secrétaire d'instruction du CSA belge, la constate dans ses chiffres. "En 2016, 161 plaintes ont été déposées. Les chiffres 2017 arriveront en juin. Depuis 2014, on observe que le cadre de la liberté d'expression devient un enjeu fondamental et fait l'objet de plus de plaintes. Cela augmente sans doute aussi car les gens sont plus conscients qu'ils ont la possibilité de porter plainte. Je constate, en 2018, que je reçois de plus en plus de plaintes concernant le sexisme. Ce n'est pas qu'on puisse dire moins de choses dans les médias. C'est le public qui a d'autres attentes. Les gens n'ont plus envie de voir des programmes sexistes. La société évolue et attend des médias qu'ils fassent de même."

Des scandales sur Twitter, des hurlements outrés pour une phrase malheureuse (ou odieuse), les médias en relaient tous les jours. Ça fait du clic, des partages, des commentaires. Tout bon ça... De ces nombreuses affaires, légitimes ou pas, on dégage une même attitude de la part du diffuseur. L'animateur, le candidat, le chroniqueur, le journaliste fautent. La chaîne acte, fait les gros yeux, prend des mesures, chasse, ou accorde son pardon.

On dirait que les éditeurs découvrent en même temps que le public ce qui se passe dans leurs grilles. Les exemples pleuvent. La "méchante" Clémentine de *Koh-Lanta* est vilipendée pendant des semaines sur la Toile. TF1 s'étonne. Aucun lien avec l'image que l'émission a donnée de la candidate, ni avec le montage, ni avec les interviews orientées que → la prod inflige aux participants. C'est pas la faute de TF1. Ce n'est la faute d'aucune chaîne qui diffuse de la télé-réalité si les candidats sont castés pour s'opposer, et recrutés pour leur tempérament explosif. On réagit aussi quand ça arrange. On évacue Tex des *Z'amours* pour une blague dite sur C8 qui était passée aux *Grosses têtes* comme une lettre à la poste (noyée sans doute parmi les milliers de propos misogynes, mais on ne touche pas aux *Grosses têtes*). On fiche la paix à Baffie et Ardisson, malgré la main sur la cuisse de Nolwenn et la transphobie. On vire Mennel de *The Voice* pour un tweet vieux de plusieurs années (et un voile), mais on invite Zemmour.

“Les plaintes concernant le sexisme augmentent. La société évolue et attend des médias qu’ils fassent de même.”

On veille aux propos des journalistes, mais on choisit des sujets polémiques pour déchaîner les internautes sur les pages Facebook et les livres antennes. Il serait temps d’être cohérent. Assez de ces tempêtes dans des verres d’eau qui contribuent juste à détourner l’attention des dérapages des ténors de l’audimat. C’est facile de briser Mennel et de laisser Jean-Pierre Pernault stigmatiser pépère les migrants. Ce qui dérange, c’est ça. Cette éthique relative, ces volte-face juste pour l’image, qui rachètent une vertu à des médias qui nous gavent, dans le même temps, de propos choquants, d’images atterantes et de reportages populistes. Préservation du système.

Loi et liberté d’expression

On s’énerve... Mais on constate, aussi, un vrai travail de fond. En Belgique, le CSA dialogue avec les chaînes. La RTBF agit au quotidien, en interne, pour la diversité. Puis il y a la loi. On aimerait bien d’ailleurs que chacun s’y réfère avant de partir en cacahuète. La loi, c’est la liberté d’expression - et l’église au milieu du village. Et que dit-elle? Qu’il est (quasi) interdit d’interdire.

Manon Letouche insiste: *“La censure est interdite en Belgique et par la Cour européenne des droits de l’homme. La liberté d’expression s’arrête lorsqu’un programme porte atteinte à la dignité humaine et à l’égalité homme-femme, ne protège pas les mineurs ou incite à la discrimination. Alors, nous réagissons. Mais dans ce cadre, l’atteinte doit être relativement grave. On prend en compte le contexte. Ce n’est pas la même chose si on parle d’une blague un peu lourde dans un sketch humoristique ou de propos tenus dans l’information ou un contexte caritatif, même si l’humour n’autorise pas à perpétuer des stéréotypes. Ce cadre très stable nous permet de distinguer les réelles infractions des sujets qui provoquent la polémique, choquent, induisent une réaction émotionnelle et sont soumis à l’air du temps”.* ✘

Les questions qui fâchent

Manon Letouche, secrétaire d’instruction du CSA belge, s’exprime sur les quelques dossiers chauds du moment.

C’est subjectif, le sexisme, la discrimination, non?

“Notre grille d’analyse se construit sur la jurisprudence. Nous existons depuis 20 ans. Des dizaines de décisions ont été adaptées. Nous interprétons la loi de façon prévisible. Une décision comme celle qui a été rendue sur le sexisme dans la publicité Lidl nous a permis d’élaborer une grille de critères pour évaluer la gravité des faits. Elle est objective. On ne se base pas sur le ressenti.”

La RTBF est-elle plus surveillée, en tant que service public?

“Le contrat de gestion est plus restrictif en ce qui concerne la publicité, mais pour ce qui est des exceptions à la liberté d’expression, le traitement est le même que pour les éditeurs privés.”

En cas de sanction, la chaîne écope d’une amende, comme lors de l’affaire Hanouna en France?

“Le régime de sanction du CSA repose notamment sur des avertissements. NRJ a été sanctionnée en 2017 pour à la dignité humaine suite à des insultes sur mineurs. Ça s’est traduit par un communiqué à diffuser. Une amende? Cela fait plusieurs années que cela n’est pas arrivé.”

Vous avez reçu beaucoup de plaintes concernant Cyril Hanouna, et Touche pas à mon poste! Qu’en avez-vous fait?

“Nous ne sommes pas compétents pour ce qui est diffusé sur M6. Dans ce cas, nous avons transféré les plaintes au CSA français. L’émission qui a été diffusée sur Plug RTL ne représentait pas la blague homophobe. Si ça avait été le cas, on aurait pu s’en saisir.”

RTL n’est pas contrôlée par le CSA belge?

“Il y a un désaccord d’interprétation. En juin 2017, le collège d’autorisation et de contrôle a décidé de ne plus transmettre les plaintes à Alia (l’organe de contrôle luxembourgeois). Depuis juin, nous les traitons... Et il y a désaccord. On est en plein dedans! Nous sommes dans le cadre d’instructions en cours.”